En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non-réception de l'offre transmise par le Candidat.

7.Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires pour chaque lot, à compter de la date de remise des offres.

La Personne responsable des marchés

Idrissa ZONGO Secrétaire Administratif

Travaux

REGION DES CASCADES

TRAVAUX DE REALISATION D'UN PERIMETRE MARAICHER DE 1 HA DANS LE VILLAGE DE KANKALABA, 1HA DANS LE VILLAGE DE FASSALADOUGOU ,1HA A NIANTONO ET 1 HA DANS LE VILLAGE DE NIANTONO COMMUNE DE KANKALABA

Avis de demande de prix
N° 2025-001/RCAS/PLRB/C.KKLB/PGPC/REDD+
Financement: budget communal gestion 2025/ PGPC /RRED+.

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025, de la commune de KANKALABA.

- 1.La commune de KANKALABA lance une demande de prix ayant pour objet la réalisation des travaux tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix. Les travaux seront financés sur les ressources indiquées dans les Données particulières de la demande de prix).
- 2.La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés des catégories **Fn1 et TB** pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les travaux se décomposent en trois (03) lots :

Lot 1, LOT2 et LOT3 : Travaux de réalisation d'un périmètre maraicher de 1 ha dans le village de Kankalaba, 1ha dans le village de fassaladougou et 1 ha à Niantono dans la commune de KANKALABA.

- 3.Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : soixante (60) jours pour chaque lot ;
- 4.Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans le bureau de la Personne Responsable des Marchés de la mairie ou appeler au 07 14 14 54.
- 5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au bureau de la Personne Responsable des Marchés et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA pour chaque Lot à la Perception de Sindou.
- 6..Les offres présentées en un original et deux copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660 .495) FCFA pour le Lot 1(A.3.7), six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660 .495) FCFA pour le Lot2 (A.3.3.) et de six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-quinze (660 .495) FCFA pour le Lot3 (A.3.5) devront parvenir ou être remises au bureau de la Personne Responsable des Marchés, avant le 12/06/2025, à 09 heures. NB: Le montant de chaque Lot est de: LOT1 =22 .016.500, LOT2=22.016.500 et le LOT3=22.016.500 L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non-réception de l'offre transmise par le Candidat.

7.Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date de remise des offres.

NB: l'attributaire doit s'engager a signé un document des clauses de bonne conduite qui lui sera soumis.

La Personne responsable des Marchés

ZONGO Idrissa Secrétaire administratif

